

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 OCTOBRE 2020, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

Règlement 597-2020 amendant le Règlement 172-98 relatif à l'acquisition et la gestion du barrage du lac Beaulne par la Municipalité de Chertsey par le retrait du paragraphe 0.6 du préambule

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 21^e jour du mois d'octobre 2020.



Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 21^e jour du mois d'octobre 2020, entre 9 h et 16 h et également sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21^e jour du mois d'octobre 2020.



Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe